

ANNEXE 2 TER

DÉCLARATION ESTIMATIVE MENSUELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Pour les quantités d'électricité livrées à partir du 1^{er} janvier 2016
 A déposer avant le 15 du mois suivant le mois de référence
 Article 266 quinquies C du code des douanes

À compléter par les fournisseurs de la TICFE pour lesquels les livraisons d'électricité au cours de l'année civile précédente sont supérieures à 40 térawattheures

AU COURS DU MOIS :

ANNEE :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/>
	Adresse : <input type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence : <input type="text"/>
B	Représentant : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/> (si le redevable n'est pas établi en France)
	Adresse : <input type="text"/>

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C <input type="text"/>	

LIQUIDATION DE LA TAXE

D	Quantités d'électricité facturées, donnant lieu à acomptes ou consommées	(MWh)*
---	--	--------

E	Quantités exonérées, exemptées ou en franchise	(MWh)*
---	--	--------

Taxation à un tarif réduit		Quantités taxables (MWh)*	Montant (€)
F	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (tarif : 2 €/MWh)		
G	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (tarif : 5 €/MWh)		
H	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (tarif : 7,5 €/MWh)		
I	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (tarif : 1 €/MWh)		
J	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (tarif : 2,5 €/MWh)		
K	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (tarif : 5,5 €/MWh)		
L	Installations hyperélectro-intensives (tarif : 0,5 €/MWh)		
M	Transport de personnes et de marchandises par train, métro, tramway, câble, autobus hybride rechargeable ou électrique et trolleybus (tarif : 0,5 €/MWh)		
N	Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1 kWh par € de la VA, pour les quantités excédant 1 GWh par an		
O	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA (tarif 7,5 €/MWh)		
P	Navires stationnant à quai dans les ports mentionnés au c du 1 de l'article 265 bis et engins mentionnés au e du 1 de l'article 265 bis du code des douanes (tarif 0,5 €/MWh)		

Q	Taxation à tarif plein Quantités taxables = ligne D – quantités mentionnées aux lignes E à Q tarif : 22,50 €/MWh	(MWh)*	€
---	---	--------	---

R	Régularisation au titre de la déclaration trimestrielle précédente		€
---	--	--	---

S	TICFE totale due (somme des montants lignes F + G + H + I + J + K + L + M + N + O + P + Q) (- ligne R)	Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 de l'article 266 quinquies C du code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.
	€	

ENGAGEMENT DU REDEVABLE

Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Fait à : **Signature**

Le :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Moyen de paiement	Enregistrement		Prise en recette
	Virement	Date de réception :	
Chèque bancaire	N° d'enregistrement :		Date :
Chèque postal	Cachet et signature :		N° :
Mandat			Montant pris en compte en € :
Autre moyen de paiement			

(*) Trois chiffres après la virgule



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :
 – vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier, en payant les droits et taxes dus, sans être
 – vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont conformes à la réglementation ;
 – vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation, au regard du droit fiscal.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://bit.ly/relationconfianceDOUANE>